

ÉDITORIAL

RENTRÉE 2015

Chères et chers Camarades,

La période estivale a donné lieu à de nouvelles mesures d'austérité pour les salariés et les retraités. La loi Macron est passée en force. Elle obéit à une logique libérale, désormais assumée et défendue par ce gouvernement, en matière économique et sociale. Le rapport annuel 2015 du COR (Conseil d'Orientation des Retraites) souligne l'importante diminution « du taux de remplacement » lors du passage à la retraite. Celui-ci passerait en dessous du plancher de 66,6 %. Ce rapport confirme aussi la baisse actuelle du niveau de vie des retraités. Le taux de rendement du livret A est passé de 1 % à 0,75 % au 1er août. C'est une atteinte directe à l'épargne populaire. A contrario, les banques empochent 211 millions d'euros via le CICE. Une hausse des tarifs réglementés de l'électricité de 2,5 % est effective depuis le 1er août... Les tarifs du gaz augmentent aussi au 1er septembre... Tout indique qu'il y a nécessité d'anticiper une rentrée sociale dynamique pour être à l'offensive. A cet effet, un certain nombre de décisions du Congrès de l'UCR, traduites lors du dernier Comité général de l'UCR, sont à initier en territoire et dans les branches professionnelles. Dans le même temps, plusieurs actions solidaires, interprofessionnelles et intergénérationnelles sont impulsées par notre Confédération. Elles sont autant de points d'appuis supplémentaires pour donner du volume au rapport de force à construire. Nous devons aussi faire vivre ce rapport de force et surtout partager avec le plus grand nombre l'idée de son caractère incontournable, pour inverser les décisions gouvernementales en direction de mesures sociales revendiquées et attendues. **La campagne de syndicalisation** aide à faire une priorité de la syndicalisation dans la période. Elle contribue à développer le syndicalisme « retraités ». L'articulation des initiatives revendicatives et de vie syndicale est-elle toujours dans nos esprits lorsque nous agissons ? Syndiquer les retraités, c'est aussi leur ouvrir les portes de la connaissance du syndicalisme « retraités », d'y être acteur et ainsi de développer « le travailler ensemble ». Lors du Comité général de l'UCR, il a été décidé d'avoir au moins une initiative publique. Dans le 65, la fête des retraité-es devra être un moment fort de cette démarche. Cela permet de s'adresser aux retraités sous les formes appropriées aux différents endroits.

Plus nombreux pour mieux porter les revendications des retraités.

LA MUTUALITÉ FRANCAISE

La Mutualité Française s'alarme, une nouvelle fois, de la montée en flèche des tarifs des prestations annexes dans les établissements de santé. Ainsi, la Polyclinique de l'Ormeau, récemment passée sous l'égide du groupe Médipôle partenaires, a augmenté l'ensemble de ses tarifs, au mépris parfois des engagements pris avec les mutuelles, notamment sur la chambre particulière. Celle-ci est désormais tarifée, toutes disciplines confondues, tant en ambulatoire qu'en hospitalisation, à 70 euros par jour, contre 50 euros il y a encore trois mois.

Les Hauts-Pyrénéens n'ont plus qu'à bien se porter : l'établissement de santé de référence sur le département des Hautes-Pyrénées vient d'augmenter l'ensemble de ses tarifs.

Ainsi, les chambres particulières sont brutalement passées de 50 euros à 70 euros par jour en hospitalisation dans les services de Médecine Chirurgie Obstétrique. Ce tarif est désormais également valable en ambulatoire et en Soins de Suite et de Réadaptation où la durée de séjour est supérieure, en moyenne, de 20 jours aux autres disciplines.

Deux forfaits administratifs ont également vu le jour : un forfait administratif de 11 euros « en contrepartie, notamment, des démarches administratives effectuées par la clinique auprès des mutuelles » et un forfait « confort ambulatoire » qui vous donnera le droit à une « collation » en échange du règlement d'une somme de 25 euros... à ajouter aux 70 euros de chambre particulière.

L'éventuel accompagnant réfléchira également à deux fois avant de prendre son petit déjeuner ou son repas : de 2,50 euros en juin 2015, le petit déjeuner est passé à 7 euros. De même, le repas autrefois tarifé à 8 euros est passé à 12 euros.

La Polyclinique de l'Ormeau ne prend même plus la peine de respecter les conventions établies avec ses partenaires. Elle n'applique plus, en effet, les tarifs négociés avec les mutuelles alors que l'établissement est encore légalement lié par convention.

Même s'il ne s'agit « que de prestations annexes », leur influence sur le vécu du patient lors de son hospitalisation est indiscutable. Qui, en effet, ne se préoccupe pas, à l'heure actuelle, de savoir comment régler 2100 euros de frais de chambre particulière pour une hospitalisation de 30 jours en Service de Soins de suite et de Réadaptation... d'autant plus que l'établissement ne dispose que de chambres particulières dans ce service.

La Mutualité Française appelle donc à la vigilance l'ensemble des usagers :

- Une tarification du supplément chambre particulière ne peut se faire sans demande préalable et explicite du patient.
- Sans accord écrit de la part du patient, il ne peut y avoir de facturation de cette chambre particulière.
- Le forfait administratif doit rester facultatif et son règlement ne peut être imposé au patient.

De plus, l'absence ou la fin d'un partenariat entre la Mutualité Française et un établissement de santé peut remettre en cause le tiers payant ainsi que les remboursements proposés par les mutuelles.

La Mutualité Française Midi-Pyrénées renouvelle son inquiétude quant au surenchérissement de ces suppléments hospitaliers, souvent liés au rachat des cliniques locales par des groupes financiers.

Le constat de ce phénomène est d'autant plus inquiétant que l'accès aux soins des français ne cesse de se dégrader, le Baromètre Europe Assistance automne 2013 indiquant en effet un recul de 6 % de l'accès aux soins entre 2012 et 2013.

MA PENSION POUR VIVRE: C'EST CAPITAL! LES RETRAITÉS NE SONT PAS DES NANTIS

Des prélèvements injustes, des pensions bloquées depuis trop longtemps!

De nombreux retraités sont soumis à des prélèvements fiscaux obligatoires. Selon la situation fiscale, ils peuvent être prélevés de la Contribution Sociale Généralisée (CSG), la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) et la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (Casa). De plus la suppression d'une demi part pour les veuves et veufs, l'augmentation de la CSG amputent lourdement les pensions. Nos pensions devraient être revalorisées au 1er octobre; la promesse ne sera pas tenue. Ni la CNAV, ni les complémentaires. Patronat et gouvernement sont unis pour baisser notre pouvoir d'achat. Le passage de l'indexation des retraites sur les prix et non sur les salaires a entraîné une baisse considérable des pensions.

L'inflation n'augmenterait pas et pourtant notre porte-monnaie se vide à grande vitesse! De plus en plus de retraités sont devenus imposables.

C'est pour cela que le 1er octobre ont été déposés les paquets de pétitions que les organisations syndicales et associations de retraités (CGT, CFE-CGC, CFTC, FSU, FO, Solidaires, FGR, LSR, UNRPA) avaient appelé à signer en direction du Président de la République.

Avec la carte pétition nous revendiquons:

- l'arrêt du gel des pensions ;
- l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités et aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète;
- le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires;
- la mise en œuvre dès 2015 d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement avec la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale;
- le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé.



SAMEDI 10 OCTOBRE 2015

FETE DE LA CGT RETRAITÉS

PROGRAMME

10h30: Débats « Place et rôle des retraités dans la société »

Animé par: Alain Domengès (secrétaire général de l'USR CGT), Annie Baylac (USR 65), José Navarro (UD 65), Philippe Caulet, membre CGT du Conseil départemental des Retraités Personnes Agées (CODERPA). Seront également invités Jean Buron (Maire de Bazet et Conseiller Départemental), Cathy Perrier (déléguée CGT au Conseil Départemental).

13h00: Repas – kir de bienvenue, repas (assiette de charcuterie, paëlla, gâteaux, vin, café)

15 € adultes, 10 € enfants de moins de 10 ans

Animation musicale: La Caravane des Renégats et Eths Bandoleths

Exposition: 120 ans de la CGT.

Différentes associations proches de nos idées sont invitées pour exposer leurs activités: LSR, Secours Populaire, ADDEVA (défense des victimes de l'amiante), Mouvement de la Paix, Institut d'Histoire Sociale 65, INDECOSA CGT (défense du consommateur salarié), Arcane 17 (société d'édition de livres), exposition photos de montagne (Pierrette Montesquit).

Inscriptions: dernier délai mardi 6 octobre. Paiement à l'inscription auprès de votre syndicat ou au local de l'USR à la Bourse du Travail, tous les matins à partir de 9 heures. Possibilité également par mail: domenges.alain@orange.fr

